

## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.731.

N o t i f i c a t i o n

aux Gouvernements des Etats membres

de la Commission internationale de l'état civil

CONVENTION RELATIVE A LA DELIVRANCE
D'UN CERTIFICAT DE DIVERSITE DE NOMS DE FAMILLE
APPROBATION PAR LA FRANCE

Le 29 mai 1984, l'Ambassade de France à Berne a déposé auprès du Département fédéral des affaires étrangères un instrument, daté du 18 mai 1984, par lequel la République française approuve la Convention relative à la délivrance d'un certificat de diversité de noms de famille, signée à La Haye le 8 septembre 1982.

Ladite Convention n'est pas encore en vigueur.

La présente notification est adressée aux Gouvernements des Etats membres de la Commission internationale de l'état civil et à son Secrétaire général, en application de l'article 18 de la Convention.

Berne, le 6 juillet 1984

